



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/06/2018

COMMISSION CONTROLE DE GESTION

LA COMMISSION A STATUÉ

La Commission de Contrôle de Gestion (CCG) de la FFBB a statué sur les clubs engagés en championnats LFB/LF2/NM1 2017/18 et/ou sportivement qualifiés pour ces compétitions au terme de la saison. Conformément aux dispositions des Règlements Sportifs Particuliers NM3 et NF2, elle s'est également prononcée sur les clubs sportivement accédant en championnats NM2/NF1 au terme de la saison 2017/18. Elle par ailleurs statué sur l'engagement des clubs faisant l'objet d'une procédure collective (art 704.4 des RG FFBB).

A l'exception des clubs accédant en NM2/NF1, la Commission de Contrôle de Gestion a auditionné l'ensemble des clubs une ou deux fois (délibéré) lors de ses séances

Engagement en LFB 2018/19 :

Roche Vendée BC, Nantes Rezé Basket, ESB Villeneuve d'Ascq, Flammes Carolo Basket, Lyon ASVEL Féminin, USO Mondeville Basket, St Amand Hainaut Basket, Basket Landes, Tarbes Gespe Bigorre, BL Montpellier, Bourges Basket, Landerneau Bretagne Basket

Engagement en LF2 2018/19 :

Cavigal Nice Basket 06, BC Saint-Paul Rezé, Angers UF Basket 49, Montbrison Féminins BC, Charnay Basket Bourgogne Sud, Toulouse Métropole Basket, COB Calais, Reims Basket Féminin, AB Chartres, CFBB, US La Glacière, AS Aulnoye

Relégués en NF1 au terme de 2017/18 :

Arras Pays d'Artois BF : Rétrogradation en Ligue Régionale

S. Illkirch Graffenstaden : Engagement NF1

Accédant en PROB au terme de la saison 2018/19 :

BC Gries Oberhoffen : Avis favorable accession PROB

UB Chartres Métropole : Avis favorable accession PROB

L'engagement en championnat PROB de ces équipes est soumis à la décision de la LNB.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers – 75013 Paris

presse@ffbb.com - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball – twitter.com/ffbasketball - youtube.com/francebasketball

Engagement en NM1 2018/19 :

STB Le Havre, Etoile de Charleville Mézières Ardennes Basket, Saint-Quentin Basket Ball, US Aubenas, Vendée Challans Basket, ALS Andrézieux Bouthéon, Saint-Vallier BD, Union Tarbes-Lourdes PB, Rueil AC, CEP Lorient Basket Ball, Brissac Anjou Basket, BC Souffelweyersheim, GET Vosges, SOM Boulogne, La Charité Basket, Sorgues BC, CFBB, Toulouse BC, Aurore Vitré BB, Enfants du Forez, Récy Saint-Martin, AS Kayserberg ABCA, Besançon Comté Avenir, Stade Rochelais Rupella, Etoile Angers Basket, Union Tours MB, JSA Bordeaux Métropole Basket.

BC Orchies : Rétrogradation en Ligue Régionale

Autres divisions (art 704.4 des RG FFBB) :

FC Mulhouse BE : Rétrogradation en Ligue Régionale (ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire le 29 mai 2018)

Cognac Charente BB : Rétrogradation en Ligue Régionale

Engagement en NM2 2018/19 (Accédant en NM2 au terme de 2017/18) :

Basket Métropole Aix Venelles (Union), US Avignon/Pontet Basket, Vaulx en Velin Basket Club, DA Dijon 21, Coulommiers Brie Basket, Basket Club Liévinnois, ESC Longueau Amiens MSBB, Amicale Laïque Montivilliers, Le Mans JALT, Rezé Basket 44, IE-CTC CAN 79 Basket (AS Niort), IE-Villeneuve Basket Club

Engagement en NF1 2018/19 (Accédant en NF1 au terme de 2017/18) :

Thouars Basket 79, CO Trith Basket Porte du Hainaut, Annemasse BC, Sainte Savine Basket

Conformément aux dispositions de l'article 923 des Règlements Généraux FFBB, les clubs peuvent interjeter appel devant la Chambre d'Appel à l'encontre des décisions de la Commission de Contrôle de Gestion, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de réception de la décision.